



CBV Conseil

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

ARTEMID CONSEIL « CBV CONSEIL » Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris / Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles.
Société par action simplifiée au capital de 20 000 €. Siège social : 63, rue Marius Auphan - 92300 Levallois Perret.
Téléphone +33 (0)1 45 26 82 82 – Facsimile +33 (0)1 47 37 01 56 – Email : contact@artemid.fr
RCS Nanterre B 478 101 470. Siret 478 101 470 00050. N° TVA intracommunautaire : FR 51 478 101 470

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

Association loi 01 Juillet 1901

Siège social : Stade de France

93216 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

RCS BOBIGNY : 440 369 585

RNA : W751139642

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 27 novembre 2023

Le Commissaire aux comptes

ARTEMID CONSEIL, représenté par



Christian VAINGNEDROYE



CBV Conseil

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

ARTEMID CONSEIL « CBV CONSEIL » Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris / Ile de France et membre de la Compagnie régionale de Versailles.
Société par action simplifiée au capital de 20 000 €. Siège social : 63, rue Marius AUFAN - 92300 Levallois Perret.
Téléphone +33 (0)1 45 26 82 82 – Facsimile +33 (0)1 47 37 01 56 – Email : contact@artemid.fr
RCS Nanterre B 478 101 470. Siret 478 101 470 00050. N° TVA intracommunautaire : FR 51 478 101 470

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

Association loi 01 Juillet 1901

Siège social : Stade de France

93216 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

RCS BOBIGNY : 440 369 585

RNA : W751139642

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

Aux Membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LEVALLOIS-PERRET, le 27 novembre 2023
Le Commissaire aux comptes



ARTEMID CONSEIL, représenté par
Christian VAINGNEDROYE

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 600,00	5 986,67	1 613,33	3 370,83	- 1 758
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	158 132,66	105 597,80	52 534,86	35 349,71	17 185
Autres immobilisations corporelles	90 061,21	74 851,10	15 210,11	16 097,33	- 887
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	255 793,87	186 435,57	69 358,30	54 817,87	14 540
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				400,00	- 400
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				15 279,45	- 15 279
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	985 127,38		985 127,38	613 881,58	371 246
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	985 127,38		985 127,38	629 561,03	355 566
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 240 921,25	186 435,57	1 054 485,68	684 378,90	370 107

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	643 307,79	538 636,06	104 672
Résultat de l'exercice	375 153,85	104 671,73	270 482
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 018 461,64	643 307,79	375 154
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 385,00		2 385
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	18 559,47	22 548,11	- 3 989
. Organismes sociaux	14 674,57	16 788,23	- 2 114
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	405,00	1 734,77	- 1 330
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	36 024,04	41 071,11	- 5 047
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 054 485,68	684 378,90	370 107

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	792 405,22		792 405,22	470 548,46	321 857	68,40
Chiffres d'affaires Nets	792 405,22		792 405,22	470 548,46	321 857	68,40
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			71 583,88	53 574,35	18 010	33,62
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			4,92	3,44	1	43,02
Total des produits d'exploitation (I)			863 994,02	524 126,25	339 868	64,84
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			223 575,30	188 593,59	34 982	18,55
Impôts, taxes et versements assimilés			639,13	1 998,46	- 1 359	-68,02
Salaires et traitements			157 768,06	137 551,82	20 216	14,70
Charges sociales			52 528,64	48 418,01	4 111	8,49
Dotations aux amortissements sur immobilisations			34 601,88	34 833,20	- 231	-0,66
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			20 379,72	8 059,44	12 320	152,87
Total des charges d'exploitation (II)			489 492,73	419 454,52	70 038	16,70
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			374 501,29	104 671,73	269 830	257,79
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			787,56		788	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			787,56		788	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)						
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			787,56		788	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			375 288,85	104 671,73	270 617	258,54

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135,00		135	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	135,00		135	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-135,00		- 135	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	864 781,58	524 126,25	340 655	64,99
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	489 627,73	419 454,52	70 173	16,73
RESULTAT NET	375 153,85	104 671,73	270 482	258,41
Dont Crédit-bail mobilier	503,60	1 510,80	- 1 007	-66,67
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 054 485,68 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 375 153,85 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/11/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS****REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Avant les principes et méthodes figurant à l'article 833-2 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, l'annexe comprend :

" une description de l'objet social de l'entité ;

L'objet social du Comité national premiers de cordée est le suivant : "Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire".

" une description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées ;

Le Comité national premiers de cordée propose régulièrement et gratuitement des initiations au sport dans les hôpitaux. Encadrées par des personnes qualifiées et des bénévoles de l'association, et en collaboration avec le personnel médical, l'objectif de ces séances est de faire bouger les enfants, de leur permettre de se défouler et de leur offrir un moment d'évasion et de partage.

Quelques chiffres :

7199 enfants sont bénéficiaires des actions du comité national premiers de cordée. 24 établissements de soins sont partenaires.

164 initiations sportives sont mises en place.

L'information sur la transaction avec le fonds de dotation PREMIERS DE CORDEE pour 14 995 est la suivante :

- o COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE, en qualité de fondateur du FONDS DE DOTATION PREMIERS DE CORDEE a financé la dotation initiale du fonds à hauteur de 14 995 .

Concernant les montants des subventions perçues, conformément à l'article 431-9 du règlement ANC n°2018-06 du 5

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

décembre 2018.

Un tableau regroupant les montants des subventions perçues est présenté en page 19 de cette annexe.

Concernant la variation des fonds propres, conformément à l'article 431-5 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Un tableau regroupant la variation des fonds propres est présenté en page 20 de cette annexe.

MONTANTS DES SUBVENTIONS PERCUES - ARTICLE 431-9 DU REGLEMENT ANC N° 2018-06 DU 5 DECEMBRE 2018				
DATE D'ENCAISSEMENT	TYPE DE SUBVENTION	AUTORITE ADMINISTRATIVE DE FINANCEMENT	LIBELLE	MONTANT €
24/03/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	ETAT	116598692 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 116598692 SCIV NA-000-21-00	300,00
03/05/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	DEPARTEMENT	DEPTLE SEINE SAINT-DENIS SEINE SAINT DENIS Subvention JE PARIS 2022	5000,00
21/06/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	REGION IDF	ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE JE Paris 2022	10000,00
07/07/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	DEPARTEMENT GIRONDE	JOUNREE EVASIPAERIE DPTLE GIRO PAIERIE DPTLE GIRONDE CG 33 BUDGET PRINCIPAL JOUNREE EVASION AU MATMUT ATLA - 1CG 33 BUD	2500,00
07/07/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	VILLE DE PARIS	10000 0009073DRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS VILLE DE PARIS 10000 00090735 2022 DSOL 8 DJS 2022VILLE DE PARIS	5000,00
14/07/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	ETAT	120070655 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 120070655 SCIV NA-000-21-00	100,00
27/07/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	ETAT	120341703 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 120341703 SCIV NA-000-21-00	199,99
10/08/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	VILLE DE BORDEAUX	FIL 2022 - COTRESORERIE BORDEA TRESORERIE BORDEAUX MUNICIPALE ET METROPOLE BORDEAUX FIL 2022 - COMITI NAT. PREMIERS COR	1500,00
25/08/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	ETAT	121174618 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 121174618 SCIV NA-000-21-00	100,00
14/09/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	ETAT	121678877 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 121678877 SCIV NA-000-21-00	60,00
26/09/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	ETAT	121995637 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 121995637 SCIV NA-000-21-00	100,00
26/10/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	ETAT	122734040 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 122734040 SCIV NA-000-21-00	100,00
27/10/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	ETAT	SUBV ANS - CODRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AC AGENCE NATIONALE DU SPORT SUBV ANS - CONTRAT PLURIANNU	30000,00
09/12/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	REGION IDF	VOS REF SUBVDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS CENTRE DE GESTION FINANCIERE - 75 VOS REF SUBVENTION 2022 NO	2000,00
16/12/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	COLLECTIVITE TERRITORIALE	60000 0000396DRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS METROPOLE DU GRAND PARIS 60000 00003968 IMPACT 2024-ASSO 2	28000,00
23/12/2022	SUBVENTION D'EXPLOITATION	ETAT	124434985 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 124434985 SCIV NA-000-21-00	100,00
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 2022				85059,99
DATE D'ENCAISSEMENT	TYPE DE SUBVENTION		LIBELLE	MONTANT €
25/01/2022	SUBVENTION SERVICE CIVIQUE	ETAT	114535067 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 114535067 SCIV NA-000-21-00	446,67
31/03/2022	SUBVENTION SERVICE CIVIQUE	ETAT	116725667 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 116725667 SCIV NA-000-21-00	100,00
26/04/2022	SUBVENTION SERVICE CIVIQUE	ETAT	117572507 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 117572507 SCIV NA-000-21-00	300,00
24/05/2022	SUBVENTION SERVICE CIVIQUE	ETAT	118514908 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 118514908 SCIV NA-000-21-00	456,67
23/06/2022	SUBVENTION SERVICE CIVIQUE	ETAT	119434267 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 119434267 SCIV NA-000-21-00	400,00
23/11/2022	SUBVENTION SERVICE CIVIQUE	ETAT	123527568 SCIDRFIP ILE DE FRANC DRFIP ILE DE FRANCE ET DE PARIS AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT 123527568 SCIV NA-000-21-00	100,00
TOTAL SUBVENTIONS SERVICE CIVIQUE 2022				1803,34
TOTAL GENERAL 2022				86863,33

VARIATION DES FONDS PROPRES EN 2022 - ARTICLE 431-5 DU REGLEMENT ANC N° 2018-06 DU 5 DECEMBRE 2018					
VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE					
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE					
ECARTS DE REEVALUATION					
RESERVES					
REPORT A NOUVEAU	538636,06		104671,73		643307,79
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	104671,73			104671,73	
SITUATION NETTE					
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
PROVISIONS REGLEMENTEES					
TOTAL	643307,79	0	104671,73	104671,73	643307,79

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 255 794 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 600			7 600
Immobilisations corporelles	199 052	49 142		248 194
Immobilisations financières				
TOTAL	206 652	49 142		255 794

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 186 436 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 229	1 758		5 987
Immobilisations corporelles	147 605	32 844		180 449
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	151 834	34 602		186 436

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions brevets licences	7 600	5 987	1 613	de 3 à 4 ans
Matériel sportif	158 133	105 598	52 535	de 2 à 5 ans
Matériel de transport	30 200	30 200	0	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	51 664	36 731	14 933	de 1 à 5 ans
Mobilier	8 197	7 921	277	3 ans
TOTAL	255 794	186 436	69 358	

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Etat des dettes = 36 024 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 385	2 385		
Dettes fiscales & sociales	33 639	33 639		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	36 024	36 024		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 13 940 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	13 940
Autres dettes	
TOTAL	13 940

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 792 405 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Etudes	745 317	94,06 %
Prestations de services	47 088	5,94 %
TOTAL	792 405	100,00 %

COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 13 940 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	13 940
Conges a payer(428200)	13 940
TOTAL	13 940